Comité Technique de Réseau – C.T.R.

Direction Générale de l'Armement – DGA

Paris, le 30 juin 2021

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Délégué, Mesdames, Messieurs,

La DGA fête cette année ses 60 ans d'existence, l'UNSA Défense s'en félicite. La DGA et ses personnels qui tout au long de ces 60 années ont permis à la France d'affirmer sa souveraineté et à ses armées de disposer de matériels très performants à la pointe des technologies. Fer de lance national de l'innovation, et de la modernisation depuis six décennies, la DGA n'a pas attendu ces derniers mois pour démontrer sa capacité d'exceller dans la créativité efficiente soutenue et portée par la qualité, l'implication, et la détermination de ses ingénieurs, techniciens, ouvriers et employés de très haut niveau.

Certes aujourd'hui la France et la DGA affirment et affichent toujours de hautes ambitions en stimulant l'innovation, en renforçant la cyberdéfense et en lançant 30 % de programmes d'armement supplémentaires, mais force est de constater que les moyens en personnel pour mener à bien ces ambitions ne sont pas suffisants ! Nous relevons sur le terrain de fortes tensions dans certains métiers en surcharge et en sous-effectif. Les mesures de simplification entreprises, ne seront pas suffisantes pour y faire face. Pour l'UNSA Défense un renforcement des effectifs dans les métiers en tension est indispensable, faute de quoi la DGA serait contrainte de revoir en urgence ses ambitions à la baisse afin de préserver la santé des agents qui, comme nous l'avons déjà exprimé, sont à cran.

L'amélioration de la qualité de vie au travail, du bien-être, de l'attractivité, de la fidélisation, la simplification ainsi que la valorisation professionnelle et salariale sont des thèmes que l'UNSA Défense revendique depuis plusieurs années. Nous soulignons et nous félicitons des chantiers lancés par la DGA sur ces sujets dont certains ont déjà porté leurs fruits, démarches et résultats appréciés par le personnel concerné, pour exemple l'accompagnement des manageurs et les parcours professionnels. Ceci dit, tout n'est pas idyllique, loin s'en faut. En effet concernant l'attractivité et la fidélisation associées à la valorisation professionnelle et salariale, l'UNSA Défense porte un constat de terrain alarmant, que nous vous avons maintes fois relayé Monsieur le Délégué. Effectivement les salaires des ICT, TCT, ASC, TSO, ouvriers de l'Etat ainsi que la part indiciaire des salaires des fonctionnaires sont fortement dégradés après des années sans augmentation générale salariale et du point d'indice ! Les incidences majeures et inadmissibles qui impactent tous les personnels sont les pertes considérables de pouvoir d'achat (exemples : 2 catégories salariales en 12 ans pour les ouvriers de l'Etat, l'éloignement grandissant des planchers des positions supérieures pour les ICT) et la diminution inacceptable des pensions de retraites notamment pour les fonctionnaires, dont les plus basses catégories, adjoints administratifs, ATMD et secrétaires administratifs, partent en retraite avec des niveaux de pension à peine plus élevé qu'un SMIC voire moins après 42 ans de service ! Il convient d'ajouter à ce tableau triste /noir, les mesures catégorielles insuffisantes ainsi que les taux d'avancement ridicules qui ne permettent pas de valoriser les nombreux agents méritants.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Comment peut-on être attractif et fidéliser le personnel dans ces conditions ? Nous en sommes aujourd'hui à déplorer et à compter nos démissions d'ICT, de TCT, d'ouvriers de l'Etat et à constater nos difficultés de recrutement ! La dégradation des salaires des agents civils de l'Etat et de leur pension de retraite doit s'arrêter immédiatement !

Transparence, impartialité, droit à l'égalité de traitement en terme d'avancement ou de promotion salariale où sont les gardes fous ? L'application de la loi de transformation de la fonction publique a introduit la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des fonctionnaires puis récemment, des ICT, TCT avec ses conséquences sur leurs promotions salariales et avancements. En effet, les agents ne peuvent plus se faire représenter par leurs élus en commission paritaire devant une instance et un président impartiaux. Dans la réalité que se passe-t-il aujourd'hui ? Beaucoup trop d'agents se voient déclassés, perdre rang, constatent l'éloignement ou la disparition de leur possibilité de promotion, alors qu'ils n'ont en rien démérité, mais simplement parce qu'ils ne se trouvent pas sur la bonne trajectoire, courte, médiane ou longue, au bon moment ou qu'ils ne sont pas une femme ou un homme suivant le cas, car il faut respecter la parité. D'autres encore sont considérés « trop vieux » si bien que cela ne vaut plus le coup d'investir sur eux ! Il y a bien le dialogue informel de gestion des avancements en bilatérale avec les organisations syndicales, mais là vos représentants UNSA Défense qui valorisent votre dossier ne disposent plus de tous les éléments nécessaires pour évaluer le bien-fondé, voire pas, le choix de l'administration, pour soutenir les promotions des agents en connaissance de cause et pour restituer aux agents les raisons pour lesquelles l'administration ne les a pas choisis une année donnée. Tout ceci génère de l'incompréhension, un sentiment d'injustice, de la rancœur et du découragement. L'UNSA Défense avait condamné la loi de transformation de la fonction publique et les LDG assorties de leurs mesures anticonstitutionnelles. Nous dénoncions alors la gravité de ces mesures. Nous constatons malheureusement aujourd'hui que le résultat sera beaucoup plus dommageable que nous ne pouvions l'imaginer.

Concernant l'état de santé morale du personnel, suite à nos dernières alertes vous avez lancé un diagnostic par mail auprès de 2500 personnels, l'UNSA se félicite de la démarche. Nous vous avons fait part en bilatérale que nous trouvions les questions très orientées télétravail et que les agents interviewés, restés sur site, n'y trouvaient pas forcément leur compte. Nous espérons que le plan d'action qui sera mis en œuvre après analyse des réponses permettra pleinement de revenir à une pleine sérénité.

Monsieur le Délégué, l'UNSA Défense note l'intérêt que vous portez à la modernisation de nos modes de travail et nous saluons les réflexions que la direction centrale a conduit sur ce sujet. L'UNSA Défense est très attachée à la mise en œuvre de solutions de télétravail pérenne, flexibles, adaptées assorties d'un système équitable d'indemnisation des frais.

Nous vous remercions de votre attention.